

<http://divergences.be/spip.php?article24>



La barbarie à visage judiciaire

- Archives - Archives Générales 2006 - 2022 - 2006 - NÂ° 1 (Avril/April 2006) - 1- International / Pages internationales - France -

Date de mise en ligne : jeudi 30 mars 2006

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés

Patrick MIGNARD

« Si je n'avais pas su que ceux qui faisaient la perquisition étaient des policiers, j'aurai cru avoir à faire à des voyous ». « Je ne pensais pas qu'en France aujourd'hui on pouvait mettre en prison un innocent ».a déclaré une des victimes du procès d'OUTREAU devant la Commission parlementaire (18 janvier 2006).

Les témoignages, des victimes et des avocats devant la commission d'enquête parlementaire sont hallucinants et terrifiants. L'incompétence et la bassesse suintent par tous les pores de cette affaire.

Elle montre le caractère purement formel de la démocratie du système dans lequel nous vivons...

<http://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L301xH400/DAUMIER-GensdeJustice01-342db.jpg>

SILENCE ET INDIGNITE

Au dire des rescapés d'OUTREAU la plupart des policiers (pas tous) se sont comportés, lors des perquisitions et des gardes à vue, avec des méthodes plus proches de celles de la Gestapo (dixit une rescapée) que de celles dont nous parlent avec éloquence les ministres de la République quand ils les décorent. Mais au fait, on n'a pas entendu les syndicats de police, si prolixes quand sont mis en cause (injustement évidemment !) des policiers ! Qu'attendent-ils pour justifier ou pour condamner les pratiques de leurs collègues ? Qu'attendent-ils pour demander au Ministre de l'Intérieur de porter plainte contre de tels propos diffamatoires ?

Et les juges, pas simplement le petit ambitieux qui croyait tenir entre ses mains l'« affaire du siècle », mais aussi tous les autres (le juge dit « des Libertés » en particulier, ceux de la chambre d'accusation), ceux qui ont approuvé et appuyé ses décisions, à tous les échelons de l'institution judiciaire... On ne les entend pas trop. Leurs syndicats n'ont qu'un mot à la bouche : « Pas de bouc émissaire ! »... ce qui, soyons clairs, en langage concret veut dire : impunité.

Quant aux « experts psycho-machin », « payés comme des femmes de ménage » et qui « lisent dans le marc de café » (dixit un rescapé)... sans commentaire. Pas plus que pour les services sociaux, les matons et une « presse caniveau » qui font le gros dos en attendant que les choses se tassent.

Tout ces gens qui ne jurent que par leur autorité, leur compétence (?) leurs « valeurs » (qui sont parait-il celles de la République), leurs décorations (parce que tous en ont ou en auront), leurs uniformes (pour ceux qui en ont), qui font honneur (horreur ?) à cette même République, font aujourd'hui profil bas.

« Ce ne sont pas les personnes qui sont responsables mais un système » nous rétorque-t-on pour amadouer le citoyen scandalisé. Il est bien que ces gens là reconnaissent, enfin, que le système qu'ils servent est pourri... Quel aveu et quelle clairvoyance !. Mais il n'empêche que des fautes personnelles ont été commises... Et il va bien falloir nous expliquer comment la responsabilité individuelle disparaît lorsqu'on appartient à un système qui défaille. Dans cette logique on a du mal à comprendre que l'on ait condamné à Nuremberg en 1945 des personnes qui ne faisaient finalement, selon ce raisonnement, qu'appartenir à un système défailillant au regard des normes et des valeurs couramment admises... Alors ?

Va-t-on laisser le juge d'instruction, qui a mené cette affaire à la catastrophe, continuer à sévir ? Qui aura le courage de lui interdire de continuer de nuire ? De le chasser de la magistrature ? Attendons de voir, mais je ne me fais

aucune illusion. Le corporatisme, la lâcheté et la pression politique vont jouer en sa faveur.

Un conducteur dangereux, on lui retire, à juste titre, le permis de conduire, mais à un juge dangereux on le laisse continuer à faire des dégâts...

Une fois de plus, la plupart de tous ces gens se défilent courageusement, n'assument pas leurs actes alors qu'ils ne se gênent pas pour juger les nôtres et nous donner des leçons de morale...

Les magistrats qui sont corrects, compétents, humains, car il y en a, j'en connais, sont bien sûr éclaboussés par le scandale, il faudrait peut-être qu'ils se bougent, qu'ils parlent pour ne pas sombrer avec l'édifice.

LE BAL DES FAUX CULS

Mais il manquait pour compléter le tableau les élus, les élus du peuple, celles et ceux qui font les lois, les législateurs ? Celles et ceux qui sont les garants de tout ce bel édifice branlant...

Spectacle affligeant de ces élus qui sont les « législateurs » dont certains ont été ministre de la Justice (rien que ça !) qui nous jouent, dans les médias les « experts » en Justice et « découvrent » une situation qu'ils ont gérée et cautionnée. Ne parlons pas de la Droite qui n'a naturellement rien fait de décisif, mais la Gauche, dont « on allait voir ce que l'on allait voir ? ». Certes elle a supprimé la peine de mort et nous le répète sur tous les tons, a envisagé des réformes... qui n'ont jamais abouti... Mais le reste : la procédure, la prison... Rien n'a fondamentalement changé. La procédure inquisitoriale, la religion de l'aveu existent toujours et aucun/e n'a osé y toucher et ce sont toujours des prisons sordides qui accueillent condamnés et détenus en préventive qui n'ont pas la chance d'être célèbres ou d'avoir, au bon moment, l'oreille des médias.

Ah mais maintenant ils promettent que ça va changer, qu'il faut que ça change !... Ils s'y engagent ! Mais combien de fois ils nous l'ont dit ?

Quels sont les politiciens qui oseront engager des changements dans l'institution judiciaire avant les échéances électorales à venir ? Evidemment aucun. Toutes et tous attendent que la pression retombe pour continuer,... sans rien changer.

QUELLES PERSPECTIVES ?

Sérieusement aucune. Pourquoi ? Pour plusieurs raisons :

– tous les politiques sont tétanisés jusqu'aux prochaines échéances électorales. Qui prendra le risque d'un débat, d'un échange, d'une polémique ? Qui prendra le risque de se faire critiquer par l'adversaire ? Qui prendra le risque de mécontenter les magistrats, les policiers ? La réponse est évidente : personne,

– refonder la procédure pénale c'est toucher à un édifice fragile, composé de relations impliquant des professionnels au pouvoir considérable : les juges. Remettre en question leur pouvoir c'est toucher au fondement même de leur existence dans l'institution. Or, certains de leurs syndicats ont été clairs : « pas touche »... toucher à leur indépendance (il n'y a que eux qui y croient) c'est toucher à la démocratie. Qui osera entamer ce débat ?

– toucher aux juges est dangereux. Ils sont détenteurs de secrets d'affaires, de dossiers dans des placards que les

politiciens n'ont pas intérêt à voir sortir... mieux vaut ne pas se les mettre à dos,

– l'édifice judiciaire en son état actuel est contrôlable... Il suffit de voir combien et comment ont été enterrées maintes affaires (faut-il citer des noms ?), comment ont été dessaisis les juges trop indépendants,

– enfin, le système politique dans son ensemble va avoir, et a, de plus en plus besoin de l'institution judiciaire pour mater le mécontentement social... Il s'agit donc pour lui de ne pas s'opposer aux juges.

La commission parlementaire publique est une bonne chose mais ne nous méprenons pas. Devant le scandale il fallait lâcher du lest, faire baisser la pression, faire une ouverture, donner de l'espoir... Mais le temps va passer, il va estomper dans les mois à venir cette affaire qui va se perdre dans les limbes de l'actualité... comme s'est perdu il y a quelques années le scandale sur les conditions de vie et de soins de la prison de la Santé dénoncées par son médecin chef : deux commissions d'enquêtes avaient été diligentées (une de l'Assemblée Nationale, une du Sénat), résultat : néant.

Combien d'innocents (il y aurait « plusieurs OUTREAU » par semaine en France dicit les avocats) sont en train de croupir dans les geôles de la République victimes de la même barbarie ? Et combien vont les y rejoindre ? Mais il est vrai que leur cause n'est pas médiatisée donc n'a aucun intérêt pour les élus du peuple.

Après avoir vu leurs vies saccagées par les institutions de la République, les victimes ont été, et sont, abandonnées. « On s'est trompé OK, on le reconnaît,... mais maintenant démerdez vous ! » « Fraternité » vous avez dit ?

Enfin, au regard de ce désastre judiciaire on ne peut pas ne pas évoquer une autre affaire qui fut également un désastre total : l'affaire ALEGRE. Affaire liquidée, enterrée avec les victimes qui sont mystérieusement mortes, pour certaines « suicidées ». Mais l'affaire ALEGRE n'est pas l'affaire d'OUTREAU... au contraire, ou plutôt, inversement. Dans l'affaire d'OUTREAU on a été expéditif pour condamner, alors que dans l'affaire ALEGRE on a été expéditif pour tout classer. Dans la première, l'instruction a exclusivement été faite à charge, et totalement à décharge dans la seconde. Justice de classe.

Ces deux affaires, et elles ne sont pas les seules, donnent le tempo de la décadence de tout un système, et pas seulement sur le plan judiciaire qui n'est qu'un aspect.

Qui peut avoir aujourd'hui confiance en l'institution judiciaire ?

Patrick MIGNARD